Image not found or type unknown

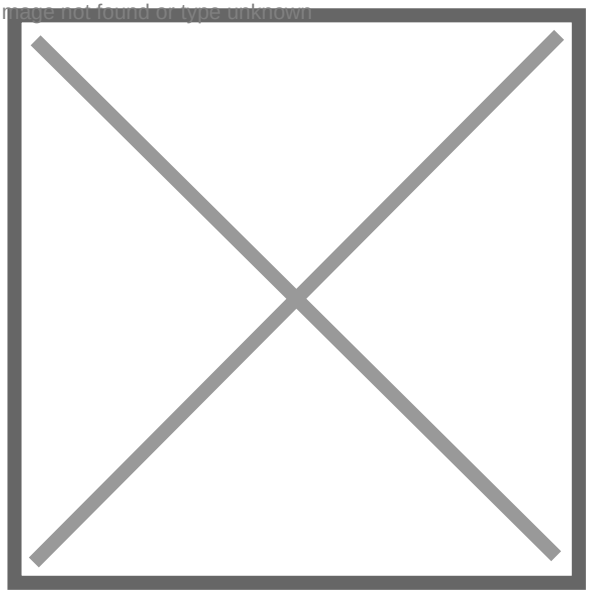

Propos déplacés d'un agent CAF à mon égard

Par **sab12**, le **25/04/2017** à **17:39**

Bonjour, Aujourd'hui un agent public de la CAF m'a contacté, pensant que la messagerie de mon portable ne fonctionnait pas, je l'ai entendu commenter la composition de ma famille avec sa collègue, je cite" oh putain elle a 5 gosses les premiers sont nés en 99 et le dernier en 2016...pffff y'en a c'est vraiment n'importe quoi..." je trouve ces propos mal placé et intolérable...j'ai rappelé cette personne mais elle ne veut pas me donner son nom et ne veut pas s'excuser...j'ai toujours le message, que puis-je faire? merci d'avance

Par **jos38**, le **25/04/2017** à **17:59**

bonsoir. vous pouvez toujours écrire à la direction en précisant le jour, l'heure et le service et en disant que vous avez gardé l'enregistrement de ses paroles. mais ce n'est pas sûr qu'il y ait des sanctions, les propos ne vous étant pas directement destinés et ni racistes, ni homophobes

Par **amajuris**, le **25/04/2017** à **18:01**

bonjour,
si vous ne disposez d'aucun moyen d'identifier cette personne, vous pouvez rapporter ces faits par écrit au directeur de la CAF concernée en indiquant que vous tenez l'enregistrement à sa disposition.
mais je ne pense pas que cela aille au-delà de la réprimande de l'agent.
salutations

Par **sab12**, le **25/04/2017** à **18:24**

Merci pour vos réponses... les propos m'étaient destinés tout de même... certes ils n'étaient pas à caractère raciste ni homophobe mais étaient tout aussi dégradant pour moi... Pourquoi la loi protège t-elle certaines catégories de personnes plus que d'autres?

Par **SJ4**, le **25/04/2017** à **18:58**

bonjour,
il y a un principe qui est essentiel, c'est la liberté d'expression. la loi admet qu'il peut y avoir des abus de la liberté d'expression mais elle n'en prévoit que lorsque c'est vraiment indispensable. d'où des différences selon la nature des propos, parfois répréhensibles, parfois non.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés